

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-16357/24/BM

■ Attribution de subventions suite à l'appel à projets "Métropole en transition" - Approbation des avenants aux conventions 95814

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « Métropole en transition, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Elle entend ainsi soutenir financièrement l'organisation d'événements permettant de sensibiliser un grand nombre d'habitants sur les sujets du changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, protection du littoral, agriculture et alimentation locale, gestion responsable des déchets, mise en œuvre d'un développement urbain et économique durable... qui sont des priorités pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour être soutenus, ces manifestations devront répondre aux objectifs suivants :

- Sensibiliser le public à la compréhension des enjeux environnementaux ;
- Développer une prise de conscience à l'environnement afin de faire émerger de nouveaux comportements citoyens ;
- Proposer des techniques et outils de sensibilisation et d'organisation d'événement faisant appel de l'innovation.

Il s'adresse aux associations à but non lucratif et aux offices de tourisme.

L'appel à projet a été publié sur la plateforme de l'innovation :

<https://innovation.ampmetropole.fr/participation/128/4-les-appels-a-innovation.htm> du 29 janvier 2024 au 26 février 2024. 37 dossiers ont été déposés. 21 projets ont été retenus suite au jury du 6 mars.

Les projets sélectionnés portent sur l'organisation d'événements autour des sujets environnementaux. Ils sont diversifiés sur les sujets et les communes sur lesquelles ils ont lieu. Les structures ont globalement proposé des manifestations qualitatives pour favoriser le changement de comportement par la sensibilisation. Les approches sont diverses et permettront au public d'être acteur de son avenir.

Le contenu des manifestations ayant été ajusté depuis le dépôt des dossiers, il est nécessaire de modifier les plans de financement et montants prévisionnels de l'action des associations suivantes :

- FNE PACA avec le projet « Mais où vont nos déchets ? » avec un montant qui s'élève à 13 032 € au lieu de 17 526 €,
- La Fabulerie avec le projet « VIVANT.E.S ! » Itinérance sur le territoire métropolitain de l'exposition "Vivant.e.s" autour de la découverte ludique et immersive de la biodiversité locale avec un montant qui s'élève à 28 779 € au lieu de 38 522 €,
- 8 vies pour la planète avec le projet « la fête des possibles » avec un montant qui s'élève à 23 000 € au lieu de 30 000 €,
- Pépins productions avec le projet « déjeuner sur l'herbe » avec un montant qui s'élève à 6 100 € au lieu de 19 150 €,
- Heko Farm avec le projet « Talus en fête » avec un montant qui s'élève à 6 900 € au lieu de 14 145 €,

- Le loubatas avec le projet « Peyrolles en Durance » avec un montant qui s'élève à 2 250 € au lieu de 4 000 €,
- Le loubatas avec le projet « la fête du Loubatas » avec un montant qui s'élève à 14 250 € au lieu de 20 640 €,
- TIKa avec le projet « marché de Noël presque zéro déchet » avec un montant qui s'élève à 7 920 € au lieu de 11 270 €,
- Citoyens de la terre avec le projet « Symbiose vallée 2024 » avec un montant qui s'élève à 23 800 € au lieu de 32 000 €,
- Cité des transitions avec le projet « 72h de l'écologie métropolitaine, première édition » avec un montant qui s'élève à 35 000 € au lieu de 40 000 €,
- La cabane avec le projet « soirée escape game des alternatives écologie et relationnelles en plein champ » avec un montant qui s'élève à 1 870 € au lieu de 4 570 €,
- Grans en transition avec le projet « La journée Vert de terre » avec un montant qui s'élève à 2 450 € au lieu de 4 000 €.

Les soutiens à ces associations restent inchangés.

Ainsi, le montant total des projets s'élève à 399 573 €, avec la participation de la Métropole à hauteur de 100 600 € soit 25,18 % du montant total des projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n°23/1145/D du 6 décembre 2023 de la Présidente de la Métropole, portant approbation du lancement de l'appel à projets cité ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié ;
- La délibération n° TCM-003-16013/24/BM du Bureau de la Métropole du 18 avril 2024 portant approbation d'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets cité.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs de la Métropole en matière d'éducation à l'environnement de transition écologique ;
- Les propositions des associations candidates ;
- L'analyse du jury du 6 mars 2024 ;
- L'évolution du contenu des manifestations.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les onze avenants aux conventions des projets suivants :

- FNE PACA, « Mais où vont nos déchets ? »,
- 8 vies pour la planète, la fête des possibles,
- La fabulerie, VIVANT.E.S !,
- Pépins productions, déjeuner sur l'herbe,
- Heko Farm, Talus en fête,
- Le loubatas, Peyrolles en Durance et la fête du Loubatas,
- TIKa, marché de Noël presque zéro déchet,
- Citoyens de la terre, Symbiose vallée 2024,
- Cité des transitions, 72h de l'écologie métropolitaine, première édition,
- La cabane, soirée escape game des alternatives écologie et relationnelles en plein champ,
- Grans en transition avec le projet « La journée Vert de terre ».

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces avenants et toutes les pièces afférentes au dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON